

Les mandats du Conseil d'établissement (CÉ)

Pour répondre aux besoins des élèves de l'école vous serez appelé à travailler sur :

- Le projet éducatif
- Le plan de réussite des élèves
- Le budget annuel
- Les frais exigés des parents
- Le plan de lutte à l'intimidation et la violence
- Les règles de conduite
- Les mesures de sécurité
- Les activités éducatives
- La reddition de comptes, etc.

Le mandat du comité de parent selon la loi sur l'instruction publique (LIP)

- Promouvoir la participation des parents aux activités de la commission scolaire et de désigner à cette fin les parents qui participent aux divers comités formés par la commission scolaire
- Donner son avis sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible de la commission scolaire
- Transmettre à la commission scolaire l'expression des besoins des parents identifiés par les représentants des écoles et par le représentant du comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)
- Donner son avis à la commission scolaire sur toute question qu'elle est tenue de lui soumettre

Organisme de participation des parents (OPP)

Lors de l'assemblée générale, les parents présents doivent décider s'ils forment un OPP dans leur école. Ils en fixent le nombre et en nomment le responsable.

La Loi sur l'Instruction publique (LIP) ne donne pas de pouvoir décisionnel à cette instance, par contre c'est un lieu propice d'échange entre les parents afin de transmettre au CÉ les besoins actuels de la clientèle. De plus le CÉ peut venir consulter l'OPP sur tout sujet afin d'améliorer le fonctionnement de l'école et la réussite des élèves.

L'OPP peut rédiger un journal, organiser des conférences pour les parents, des campagnes de financement, les activités parascolaires, assurer une permanence à la bibliothèque, etc.

L'OPP peut demander à la direction de l'école de mettre à la disposition des parents un local pour leur permettre d'échanger ou bien d'organiser le bénévolat à l'école.

Structure de participation des parents



Guide à l'intention des parents de la CSDM

Comité de parents de la CSDM
3737, rue Sherbrooke Est
Bureau 517
Montréal, Québec, H1X 3B3
Téléphone : 514-596-6121
Courriel: ccp@csgdm.qc.ca
Site web: www.cpcsgdm.ca
Page Facebook: facebook.com/cp.csgdm



De l'école à la commission scolaire

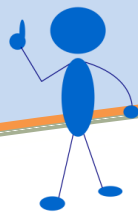
Annuellement, les parents peuvent prendre part aux décisions et orientations de l'école et ils peuvent influencer les services offerts aux élèves en participant au conseil d'établissement et au comité de parents.



Annuellement j'assiste à l'assemblée générale de mon école.

Je suis informé sur des sujets tels que les orientations de l'école, les taux de réussite, l'évaluation du plan de réussite, de plan de lutte contre la violence.

J'élis mes représentants parent au sein du Conseil d'établissement et parmi eux un représentant et un substitut au Comité de parents.



Je suis élu

Le **REPRÉSENTANT** de mon école au Comité de parents

Mon rôle :

Je **Représente** les parents de mon école au Comité de parents

Je **Participe** aux discussions, aux consultations, aux prises de positions du comité de parents

Je **Consulte** dans la mesure du possible les parents de mon école et rend compte de leurs prises de position

J'**Assure** la diffusion de l'information aux parents de mon école

Je **Remplis** les mandats qui me sont confiés

J'**Élie** les officiers (présidence, vice-présidences, commissaires-parents) lors de la rencontre d'octobre

Je **Nomme** les parents qui siégeront aux différents comités de la commission scolaire afin de faire entendre la voix des parents.

J'**Adopte** les résultats des consultations, le budget et les orientations du CP.

Fréquence des rencontres : 16 rencontres par année

- 10 rencontres de CP, présentation et étude des dossiers, répond aux consultations de la commission scolaire, participe selon son intérêt
- 6 rencontres de Région (165 représentants divisés en 4 régions, Est, Nord, Ouest, Sud)



Je désire m'impliquer davantage



Je siège au comité exécutif :

- Je suis un officier élu du comité de parents
- je suis responsable de ma région de provenance
- Je suis élu commissaire-parent
- Je suis délégué à la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)

Je participe à l'un des comités du CP et de la CSDM

Mon rôle : Faire circuler l'information, consulter aux besoins les autres membres pour assurer la meilleure représentativité possible des besoins de l'ensemble des élèves de la CSDM

Fréquences des rencontres : 4 fois par année

**Mission du Comité de parent
formation – information – région**